

L'autonomie stratégique européenne au prisme des importations croissantes d'armes américaines

Maïté Bol et Yannick Quéau



26 juillet 2024



Crédit photo de couverture : Aankomst F-35 Leeuwarden-1, 31 octobre 2019, © magazines.defensie.nl, via [Wikimédia Commons](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Aankomst_F-35_Leeuwarden-1_31_oktober_2019.jpg).

Les opinions émises dans cette publication n'engagent que leur auteur et ne constituent ne rien une prise de position du GRIP.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Mundo-madou - 7-8 Avenue des Arts - 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél. : +32 (0) 473 982 8202 – admi@grip.org – www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org) -Facebook : GRIP.1979.

L'autonomie stratégique européenne au prisme des importations croissantes d'armes américaines

Résumé

Cette *Note d'analyse* examine les facteurs expliquant l'importance des acquisitions d'armements américains par les États membres de l'Union européenne lors de la période quinquennale 2019-2023. Elle met en lumière que l'augmentation des acquisitions d'armes conventionnelles majeures américaines par les États européens tient à plusieurs facteurs qui, combinés, ont permis aux États-Unis de dominer les marchés européens d'armements, mettant à mal le narratif sur l'autonomie stratégique européenne. L'attractivité des systèmes d'armes américains transparaît notamment à travers la livraison en Europe des premiers avions de combat F-35. L'invasion russe de l'Ukraine met également en lumière des faiblesses capacitaires dans la base industrielle et technologique de défense européenne (BITD) lorsqu'il faut s'équiper en urgence en systèmes d'armes éprouvés. Cette dimension, qui profite aux acteurs américains, se trouve renforcée par les garanties de sécurité qu'offrent les États-Unis par le biais de l'OTAN. Enfin, on ne saurait exclure que les critiques formulées en 2019 par les États-Unis à l'égard des premières initiatives européennes de défense ont conduit plusieurs États européens à jouer l'apaisement avec Washington via leurs achats en armements.

Abstract

The European strategic autonomy in the face of growing US arms imports

This research note examines the factors explaining the scale of US arms acquisitions by EU member states during the five-year period 2019-2023. It highlights the fact that the increase in major US conventional weapons acquisitions by European states is due to several factors which, combined, have enabled the United States to dominate European arms markets, thereby undermining the narrative of European strategic autonomy. The attractiveness of American weapons systems is reflected in the delivery of the first F-35 fighter jets to Europe. Russia's invasion of Ukraine has also underlined capability weaknesses in the EU's Defence Technological and Industrial Base (EDTIB) when it comes to the urgent need to acquire proven weapons systems. This dimension, which benefits American actors, is reinforced by the security guarantees offered by the United States through NATO. Finally, it cannot be ruled out that the criticism voiced by the United States in 2019 with regard to the first European defense initiatives has led several states to play appeasement games with Washington via their arms purchases.

Les auteur·e·s

Maïté Bol est chercheuse au GRIP au sein du pôle « Armement et désarmement ». Elle est titulaire d'un Master en sciences politiques relations internationales (à finalité paix, sécurité et conflits) et d'un LL.M en droit international public de l'Université Libre de Bruxelles.

Yannick Quéau est directeur du GRIP. Ses sphères d'expertise couvrent la sécurité internationale, les relations transatlantiques en matière de défense, les aspects industriels, stratégiques et économiques du commerce des armes, qu'elles soient classiques ou nucléaires, ainsi que les règles de contrôle qui les encadrent.

Pour citer cette publication

Maïté Bol et Yannick Quéau, « L'autonomie stratégique européenne au prisme des importations croissantes d'armes américaines », *Note d'analyse du GRIP*, 26 juillet 2024.

Introduction

L'objectif de l'Union européenne (UE) de développer son « autonomie stratégique » a été officiellement proclamé en 2013 par la Commission européenne dans une communication intitulée « Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace¹. » La position qui y est défendue est que l'UE a besoin « *d'un certain degré d'autonomie stratégique²* », c'est-à-dire « *d'être en mesure de décider et d'agir sans dépendre des capacités de tiers [...] pour assumer ses responsabilités pour la défense de sa propre sécurité ainsi que de la paix et de la stabilité internationales³*. » Pour ce faire, la Commission insiste sur le fait que l'UE et ses États membres doivent s'affranchir des formes de dépendance extérieure en matière de capacités militaires et s'en remettre à l'industrie de défense européenne pour la fourniture des armements⁴. Ainsi, la notion d'« autonomie stratégique européenne » rejoint l'objectif de développer et renforcer la production d'équipements militaires au sein de l'UE via la consolidation de la base industrielle et technologique de défense européenne (BIDTE).

S'ils n'ont pas toujours été clairement assumés, ces buts ne sont pas nouveaux. Ils avaient déjà conduit à l'adoption du paquet défense de l'UE en 2008⁵. La méthode est cependant différente, notamment du fait de la dimension budgétaire. À compter de 2016, la Commission va en effet proposer la mise en place de plusieurs dispositifs visant à soutenir financièrement le renforcement de la BIDTE en puisant dans une partie du budget communautaire⁶. Ces instruments, qui se succèdent entre 2017 et 2023, doivent assurer un soutien financier à l'industrie de défense à tous les échelons : de la recherche collaborative en matière de défense⁷, aux projets de développements de technologies et d'équipements conjoints⁸, en passant par le renforcement des capacités de production⁹, jusqu'aux acquisitions conjointes de matériels

1 Commission européenne, « [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace](#) », COM (2013)542, 24 juillet 2013.

2 *Ibid.*, p.3.

3 *Ibidem*.

4 *Ibid.*, pp.3-5.

5 MASSON Hélène, MARTIN Kévin, QUÉAU Yannick et SENIORA Jihan, « [The impact of the 'defence package' Directives on European defence](#) », *Policy Department of the Directorate-General for External Policies (European Parliament)*, juin 2015.

6 Commission européenne, « [Plan d'action européen de la défense: vers un Fonds européen de la défense](#) », communiqué de presse, 30 novembre 2016. Voir également : SANTOPINTO Federico, « [Fonds européen de la défense : l'UE au secours de l'industrie](#) », *Rapports du GRIP*, 2017/5, 30 juin 2017.

7 Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, [Règlement 2021/697 établissant le Fonds européen de la défense](#), adopté le 29 avril 2021 ; Commission européenne, « [Preparatory Action on Defence Research \(PADR\)](#) », *EU Defence Industry*, consulté le 8 mai 2023.

8 Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, [Règlement 2021/697 établissant le Fonds européen de la défense](#), *op.cit.* ; Commission européenne, « [European Defence Industrial Development Programme \(EDIDP\)](#) », *EU Defence Industry*, consulté le 8 mai 2023.

9 Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, [Règlement 2023/1525 relatif au soutien à la production de munitions \(ASAP\)](#), adopté le 20 juillet 2023 et entrée en vigueur le 24 juillet 2023.

militaires européens¹⁰. Autrement dit, au sens des institutions de l'UE, le renforcement de la BIDTE implique de concevoir, de produire et d'acheter des produits de défense « made in EU »¹¹.

Comme le reflètent les conclusions et déclarations adoptées par le Conseil européen depuis 2021, les États membres s'accordent également sur la nécessité de renforcer les capacités industrielles et de défense de l'Union pour parvenir à une meilleure autonomie de décision et d'action¹². Réunion après réunion, les dirigeants européens n'ont d'ailleurs eu de cesse de rappeler que des efforts supplémentaires devaient être consentis pour soutenir la BIDTE¹³. Depuis 2017, les discours tant des institutions que des États de l'UE sur l'autonomie stratégique européenne témoignent clairement d'un enthousiasme envers les dispositifs destinés à renforcer la BIDTE et à réduire les dépendances aux approvisionnements extérieurs.

Pourtant, les choix opérés même encore récemment par les pays européens¹⁴ en matière d'approvisionnement en armes conventionnelles majeures ne s'inscrivent pas en ce sens. Les données du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) révèlent que pour la période 2019-2023, la majorité des États de l'UE s'est principalement tournée vers les États-Unis pour acquérir des systèmes d'armes ; lorsqu'ils ne se fournissaient pas auprès de leurs industries nationales respectives. Parallèlement à tous ces discours sur une nécessaire autonomie stratégique — et de manière très paradoxale, la domination américaine dans les importations d'armes des États européens a rarement été aussi importante que lors des cinq dernières années. C'est dans ce contexte que cette *Note d'analyse* examine les facteurs expliquant l'importance des acquisitions d'armements américains par les pays européens lors de la dernière période quinquennale.

À cette fin, le texte procède en quatre étapes. La première consiste à illustrer le renforcement de la domination américaine sur les marchés européens d'armements ces cinq dernières années. La seconde étape revient sur les raisons de l'attractivité des systèmes d'armes américains. Elle considère l'impact de la livraison en Europe des premiers avions de combat *F-35 Lightning II* et

¹⁰ Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, [*Règlement 2023/2418 relatif à la mise en place d'un instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes \(EDIRPA\)*](#), adopté le 18 octobre 2023 et entré en vigueur le 26 octobre 2023.

¹¹ Voir : SANTOPINTO Federico, « [Défense européenne : l'accès des pays tiers au FEDEF](#) », *Note d'analyse du GRIP*, 23 mars 2020 ; SANTOPINTO Federico, « [Fonds européen de la défense : l'UE au secours de l'industrie](#) », *op.cit.*, Annexe I.

¹² Conseil européen, [Réunion du Conseil européen \(16 décembre 2021\) — Conclusions](#), EUCO 22/21, 16 décembre 2021, pp. 3-4. ; Conseil européen, [Réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement \(10 et 11 mars 2022\) — Déclaration de Versailles](#), 11 mars 2022, pp. 3-5. ; Conseil européen, [Réunion du Conseil européen \(24 et 25 mars 2022\) — Conclusions](#), EUCO 1/22, 25 mars 2022, pp. 3-4. ; Conseil européen, [réunion du Conseil européen \(15 décembre 2022\) — Conclusions](#), EUCO 34/22, 15 décembre 2022, pp. 6-8. ; Conseil européen, [Réunion du Conseil européen \(29 et 30 juin 2023\) — Conclusions](#), EUCO 7/23, 30 juin 2023, pp. 8-9. ; Conseil européen, [Déclaration de Grenade](#), communiqué de presse 706/23, 6 octobre 2023 ; Conseil européen, [Réunion du Conseil européen \(14 et 15 décembre 2023\) — Conclusions](#), EUCO 20/23, 15 décembre 2023, pp. 7-9. ; Conseil européen, [Réunion du Conseil européen \(21 et 22 mars 2024\) — Conclusions](#), EUCO 7/24, 22 mars 2024, pp. 5-7.

¹³ *Ibidem*.

¹⁴ Dans cette Note d'analyse, on entend par « pays européens » ou « États européens » les pays membres de l'Union européenne.

son poids parmi les facteurs explicatifs de la hausse des importations européennes d'armes américaines. La troisième étape replace les décisions d'achats en armes des pays européens dans le contexte de l'invasion russe de l'Ukraine, débutée en février 2022. Elle met en lumière que l'augmentation des importations européennes d'armements américains est également une conséquence de la guerre en Ukraine qui est venue souligner à la fois les faiblesses capacitaires de la BIDTE et la domination de l'industrie de défense des États-Unis lorsqu'il devient nécessaire pour les États membres de l'UE de s'équiper en systèmes d'armes éprouvés. Cette dimension se trouve renforcée par les garanties de sécurité qu'offrent les États-Unis par le biais de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), garanties dont l'importance a été revigorée par le conflit en Ukraine. Enfin, la quatrième étape revient sur les critiques formulées en 2019 par les États-Unis à l'égard des premières initiatives européennes de défense et aux réactions qu'elles ont suscitées. À travers cette démarche, le texte invite à ne pas écarter la possibilité que l'objection américaine et le climat d'incertitude qu'elle crée quant à l'avenir de la relation transatlantique aient pu amener certains pays de l'UE à s'approvisionner prioritairement en armes auprès de fournisseurs américains.

1. Illustration de la domination américaine dans les achats d'armements des États membres de l'Union européenne

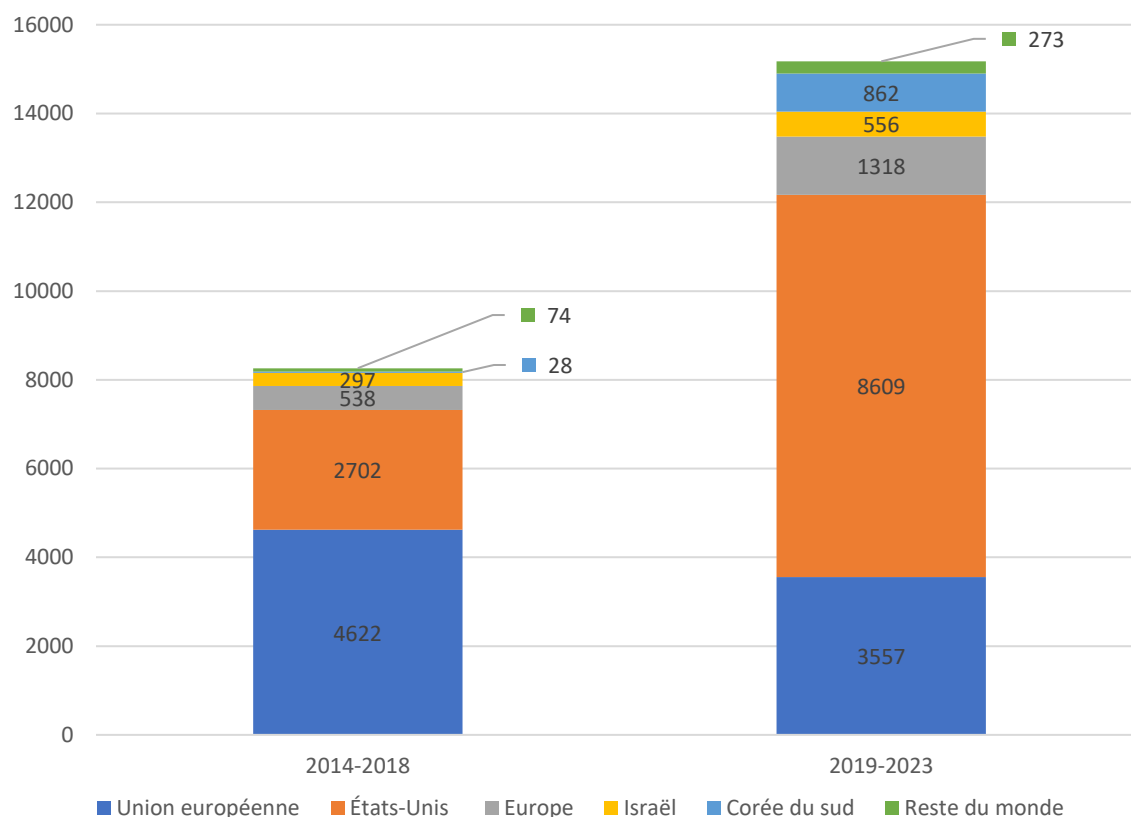
Alors que les transferts d'armements ont diminué de 3,3 % à l'échelle mondiale entre 2014-2018 et 2019-2023, les importations d'armes conventionnelles majeures par les États européens ont augmenté d'environ 84% entre ces deux périodes¹⁵. Cette croissance n'a pas profité aux acteurs européens. Sur la période 2019-2023, les États membres, lorsqu'ils doivent importer des armes se sont tournés majoritairement vers des acteurs extérieurs à l'UE (graphique 1).

Sur la période 2014-2018, le principal fournisseur d'armes majeures des États européens était l'UE elle-même (via ses États membres), comptabilisant 56 % du total des importations (graphique 2). Derrière elle figuraient ensuite les États-Unis — avec 33 % du total, suivis de l'Europe¹⁶ (6,5 %), d'Israël (3,5 %), du reste du monde (1 %) et de la Corée du Sud (proche de 0 %). Comme le révèle le graphique 2, les États européens privilégiaient donc pour cette période l'achat d'armes produites au sein de l'UE aux armes de facture américaine. En effet, le graphique 1 met en lumière que le volume des importations d'armes européennes surpassait de loin celui des importations d'armes américaines et, plus largement, qu'il était supérieur au volume total des importations d'armes extraeuropéennes.

¹⁵ Stockholm International Peace Research Institute, « [Arms transfers database](#) », consulté le 24 juin 2024.

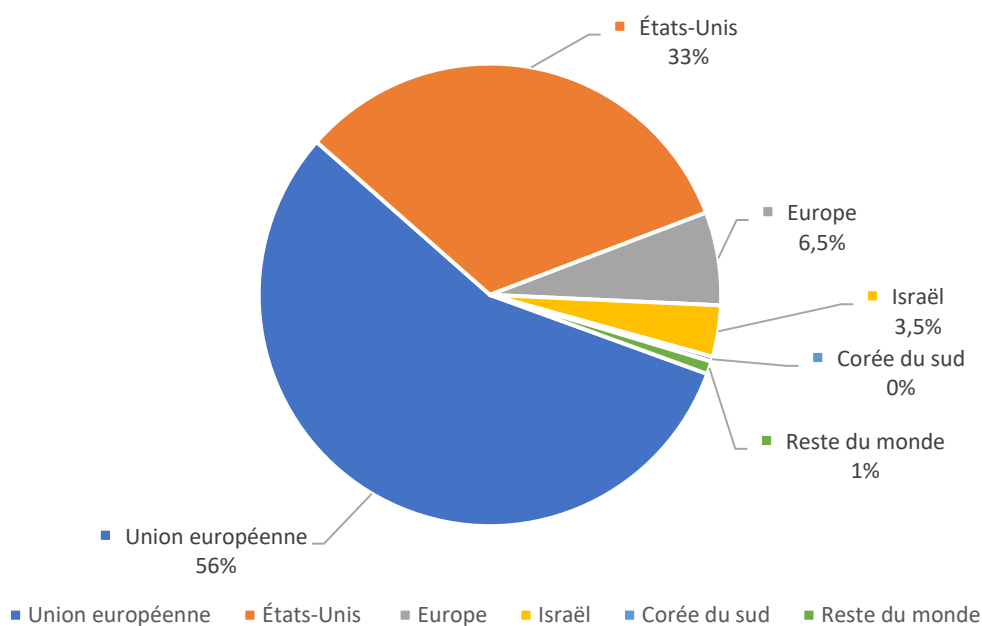
¹⁶ Dans les graphiques et tableaux présentés dans cette Note, la catégorie « Europe » fait référence aux pays du continent à l'exception des pays de l'Union européenne. Étant donné sa sortie de l'Union européenne en 2020, le Royaume-Uni n'a pas été considéré comme un pays de l'UE et figure donc dans la catégorie « Europe ».

Graphique 1. Évolution du volume des importations d'armes des États membres de l'Union européenne selon le pays d'origine en millions TIV, 2014-2018, 2019-2023



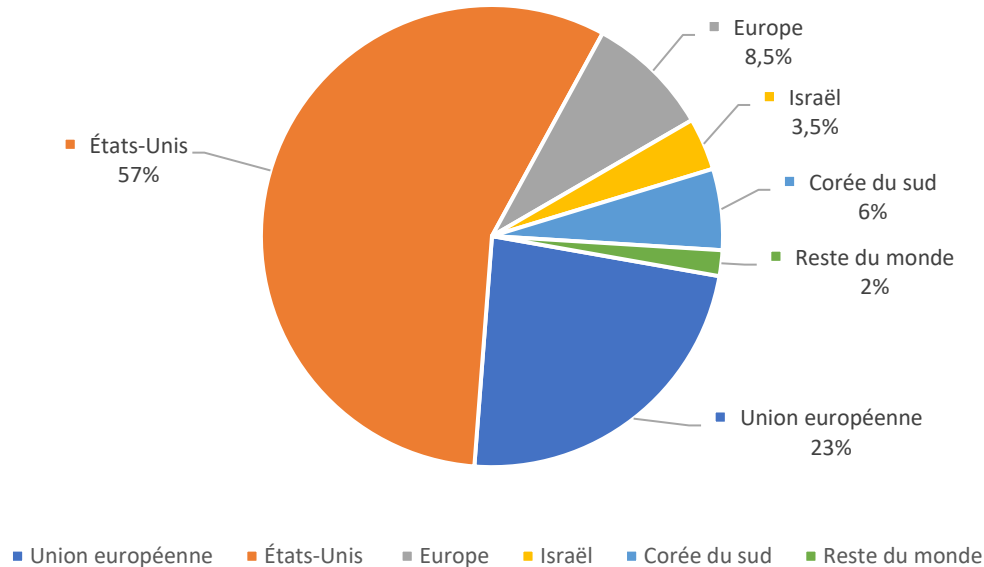
Source : GRIP, 2024, d'après SIPRI, 2024.

Graphique 2. Part en pourcentage des armes importées par les États membres de l'Union européenne selon le pays d'origine, 2014-2018



Source : GRIP, 2024, d'après SIPRI, 2024.

Graphique 3. Part en pourcentage des armes importées par les États membres de l'Union européenne selon le pays d'origine, 2019-2023



Source : GRIP, 2024, d'après SIPRI, 2024.

La tendance s'inverse totalement en 2019-2023. Le graphique 1 révèle que les importations d'armes américaines augmentent d'environ 218 % entre ces deux périodes, conférant ainsi aux États-Unis une part de 57 % du total des importations (graphique 3)¹⁷. L'UE, dont le volume des importations a baissé (graphique 1), ne représente plus que 23 % du total importé (graphique 3). Elle est donc largement devancée par les États-Unis. Par ailleurs, les États-Unis ne sont pas les seuls à avoir accru leur présence sur les marchés européens au cours de cette période. On observe en effet une hausse du volume des importations d'armes provenant d'Europe, de la Corée du Sud, d'Israël et du reste du monde. De manière corrélative, cela a donné lieu à une augmentation des parts de l'Europe (8,5 %), de la Corée du Sud (6 %), d'Israël (3,5 %) et du reste du monde (2 %) dans le total des importations européennes d'armements (graphique 3). En conséquence, on assiste ces cinq dernières années à la fois au déclin des États membres de l'UE sur les marchés de leurs pairs et au renforcement de la domination américaine.

Les données du SIPRI permettent ainsi de mettre en lumière un paradoxe, à savoir que la période 2019-2023, qui se caractérise pourtant par la mise en place des premiers outils destinés

¹⁷ Stockholm International Peace Research Institute, « [Arms transfers database](#) », consulté le 24 juin 2024.

Le SIPRI mesure les volumes de transferts internationaux d'armes conventionnelles majeures à l'aide d'une unité commune : la valeur indicatrice de tendance (VIT ou TIV pour *Trends Indicator Value*, en anglais), exprimée en millions. Cette méthode permet d'estimer la valeur d'une relation fournisseur-récepteur en se fondant sur des coûts de production unitaires connus d'un ensemble d'armes de base et leur importance stratégique. Les chiffres exprimés en valeur absolue ne reflètent donc pas une valeur commerciale ; ils ont vocation à permettre des comparaisons entre acteurs et des variations dans le temps. Les données statistiques qui figurent dans la base de données du SIPRI sur les transferts d'armes reflètent donc les volumes, exprimés en millions TIV, d'armes classiques majeures qui ont été livrées.

à consolider la BIDTE pour doter l'UE d'un plus haut degré d'autonomie stratégique, est celle où les États européens augmentent considérablement leurs achats d'armes extraeuropéennes et surtout américaines.

2. L'attractivité des armes américaines et la livraison des premiers avions de combat F-35

Pour expliquer l'accroissement des importations d'armements américains par les pays européens, il importe de considérer les raisons de l'attractivité des armes conventionnelles majeures américaines et le poids des livraisons d'avions de combat *F-35 Lightning II*. Les décisions d'achats d'armements sont des processus complexes influencés par une pluralité de facteurs économiques, politiques, stratégiques ou encore sécuritaires. Les aspects qui vont être déterminants dans les choix d'approvisionnement vont varier d'un État à l'autre. Les motifs qui ont conduit l'Allemagne à acquérir des armes américaines au cours des dernières années peuvent de ce fait — considérablement ou non — différer de ceux qui ont incité la Pologne à s'approvisionner en armes auprès des États-Unis. Par exemple, la nécessité de s'approvisionner sur les marchés internationaux varie en fonction des capacités industrielles nationales et de la manière dont elle couvre ou non les besoins des forces armées.

Dans le cas présent, il existe toutefois un premier facteur explicatif commun aux achats d'armes américaines des pays européens, à savoir l'attractivité inégalée des systèmes d'armes américains sur le plan technologique et en ce qui concerne les coûts. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui a conduit neuf États européens à opter ces dernières années pour l'avion de combat américain *F-35 Lightning II*, dont les premières livraisons ont contribué à renforcer la domination américaine sur les marchés européens d'armement. Du fait de leur imposant appareil militaire et de la base industrielle qui le soutient, les États-Unis ont une longueur d'avance dans la course à l'innovation technologique des équipements de défense. Les systèmes d'armes majeurs que produisent les firmes américaines intègrent souvent les technologies militaires les plus avancées. Cela implique une pression à la hausse sur le prix des équipements, mais cet aspect est pondéré par les importantes économies d'échelle que le marché domestique américain permet de réaliser. Ces économies d'échelle permettent de réduire les coûts unitaires des appareils ce qui, en association à leurs caractéristiques techniques, les rend attractifs pour une pluralité d'acheteurs. Les États sont d'autant plus enclins à se les procurer que les volumes de production des firmes américaines permettent des économies d'échelle importantes¹⁸.

Si les chaînes d'approvisionnement des industries américaines sont d'abord dimensionnées pour répondre au besoin de la première puissance militaire mondiale, de nombreux équipements sont aussi pensés, dès la phase de recherche et de développement, pour répondre favorablement à la demande des États alliés. En fait, plus il y a d'États qui achètent un système d'arme américain, au plus le prix unitaire du système d'arme en question va diminuer. Les producteurs d'armes américains bénéficient d'une sorte de cercle vertueux : la taille sans pareil

¹⁸ Voir QUÉAU Yannick, « [Production d'armes et emploi : discours, ordre de grandeur et défis méthodologiques](#) », *Éclairage du GRIP*, 7 décembre 2021, p.3.

du marché domestique américain permet des économies d'échelle qui sont encore plus importantes si les pays alliés achètent leurs équipements.

Cette dynamique est illustrée par le cas du *F-35A Lightning II*, avion de chasse de cinquième génération produit par la société américaine *Lockheed Martin*. Les effets de série réalisés aux États-Unis et l'ouverture du programme dès sa phase de conception à des partenaires européens¹⁹, mais aussi turcs et canadiens, permettent de proposer sur les marchés européens un appareil à la pointe de la technologie au meilleur prix. *Lockheed Martin* prévoit de construire 2 456 appareils d'ici 2044. L'*US Air Force* a déjà reçu livraison de 302 appareils (*F-35A*) et prévoit de recevoir en tout 1 763 unités²⁰. L'*US Marine Corps* a reçu livraison de 11 appareils (variantes *F35-B* et *F35-C* incluses) et prévoit de compter sur 353 *F35-Bs* et 67 *F-35C*²¹. L'*US Navy* s'appuie déjà sur 30 des 273 appareils attendus (*F-35C*)²².

Ces volumes conséquents sont renforcés par les commandes des États membres de l'UE²³. Entre 2006 et 2023, neuf pays européens — à savoir l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne et la République tchèque — ont passé commande auprès des États-Unis pour acquérir des avions de combat *F-35*²⁴. Comme le met en lumière le tableau 1, les quantités de *F-35* qu'entendent obtenir ces États sont relativement importantes à l'échelle des flottes européennes. Il s'agit en effet de commandes d'escadrons dont le nombre d'unités par contrat d'achat varie entre 20 (Grèce) et 64 (Finlande). Au total, ce n'est donc pas moins de 378 aéronefs que les États-Unis se sont engagés à fournir à ces pays. Les économies

¹⁹ Parmi les États membres de l'UE, les partenaires initiaux sont les Pays-Bas, l'Italie et le Danemark. Le programme compte encore deux autres partenaires sur le continent européen avec le Royaume-Uni et la Norvège. L'Australie, le Canada et la Turquie complètent la liste des partenaires initiaux du programme.

²⁰ HOEHN John R., « [F-35 Joint Strike Fighter \(JSF\) Program](#) », CRS Report, 2 mai 2022, 48 pages.

²¹ *Ibidem*. Afin de répondre aux différents besoins des composantes de l'armée américaine, l'avion de combat *F-35 Lightning II* se décline en trois variantes principales : (1) le *F-35A* qui est la variante à décollage et atterrissage conventionnels (*conventional take-off and landing* ou CTOL), optimisée pour l'attaque au sol et destinée à l'*US Air Force* ; (2) le *F-35B* qui est la variante à décollage court et à atterrissage vertical (*short take-off and vertical landing* ou STOVL) destinée à l'*US Marine Corps* ; et (3) le *F-35C* qui est la variante à décollage assisté par catapulte et récupération freinée par brins d'arrêt (*catapult-assisted take-off, barrier arrested recovery* ou CATOBAR), conçue pour être embarquée sur porte-avions et destinée à l'*US Navy* et à l'*US Marine Corps*. Voir Lockheed Martin, « [F-35 Lightning II](#) », catalogue 2022.

²² *Ibidem*.

²³ En dehors des pays membres de l'Union européenne, trois États ont également commandé et reçu des avions de combat *F-35A*. Israël a commandé : 19 *F-35A* en 2010 (tous livrés entre 2016 et 2019), 14 *F-35A* en 2015 (tous livrés entre 2019 et 2022) et 17 *F-35A* en 2017 (dont 6 unités ont été livré entre 2022 et 2023). Le Japon a aussi passé une commande de 42 avions *F-35A* en 2012, et a déjà reçu 40 unités – livrées entre 2016 et 2023. La Corée du sud, pour sa part, a également acquis 40 *F-35A* entre 2018 et 2022 suite à une commande passée en 2014. Voir Stockholm International Peace Research Institute, « [Arms transfers database](#) ». De plus, il convient de mentionner que depuis plusieurs années, la Turquie a aussi des vues sur l'avion de combat *F-35A*. Toutefois, elle a été exclue du programme *F-35* par les États-Unis en 2019 lorsqu'elle a fait l'acquisition de systèmes de défense antiaérienne russes *S-400*. Voir MEHTA Aaron, « [Turkey officially kicked out of F-35 program, costing US half a billion dollars](#) », *Defense News*, 17 juillet 2019.

²⁴ Stockholm International Peace Research Institute, « [Arms transfers database](#) », consulté le 24 juin 2024.

d'échelles de même que l'avancée technologique de ces systèmes d'armes majeurs ont été sans conteste deux éléments qui ont conduit ces États à souhaiter s'en procurer en nombre. À cela s'ajoute, dans le cas de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie et des Pays-Bas, un autre facteur incitatif qui est leur participation au partage nucléaire au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)²⁵. Ces quatre pays européens stockent sur leur territoire des bombes nucléaires aéroportées américaines *B61*, que seuls des avions américains — comme le *F-35A* — peuvent emporter²⁶.

Tableau 1. Les commandes et livraisons de F-35 aux États membres de l'Union européenne

Pays et année de commande	Nombre d'unités commandées	Nombre d'unités livrées entre 2019 et 2023
Allemagne		
2022	35	0
Belgique		
2018	34	1
Danemark		
2018	27	10
Finlande		
2021	64	0
Grèce		
2023	20	0
Italie		
2006	60	12
2006	30	7
Pays-Bas		
2008	37	37
2019	9	0
2022	6	0
Pologne		
2020	32	0
République tchèque		
2023	24	0
Total	378	67

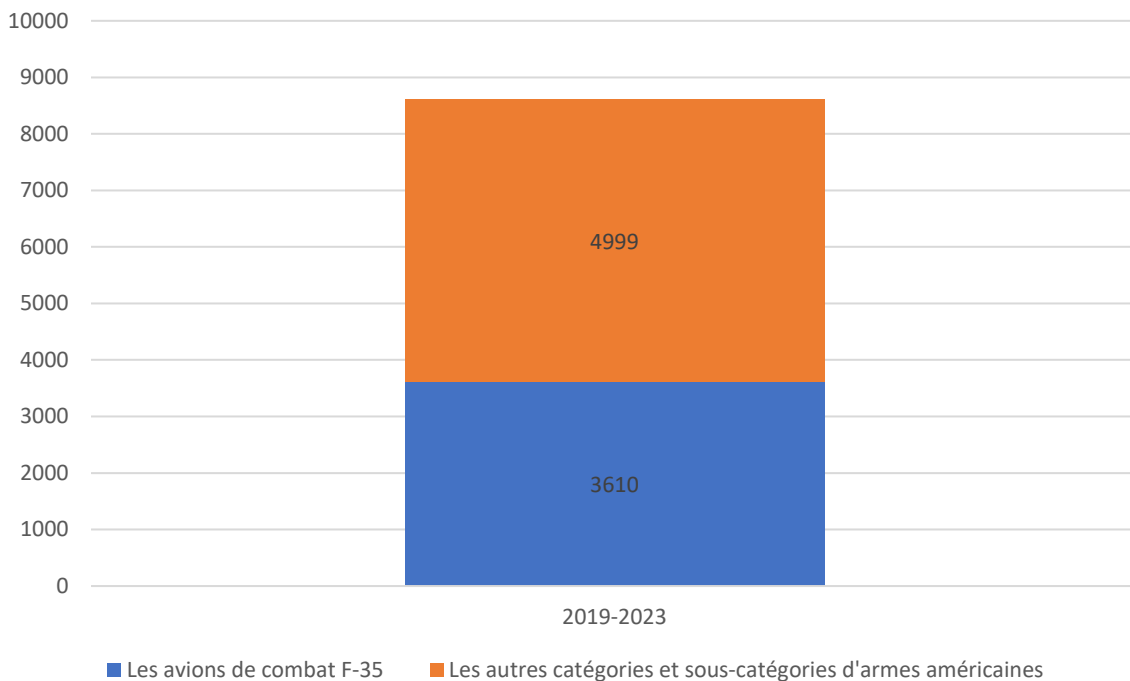
Source : GRIP, 2024, d'après SIPRI, 2024.

²⁵ Voir : LONGUET Samuel, « [Faut-il acheter le F-35 pour participer au partage nucléaire dans l'OTAN ? Les choix belges et allemand](#) », *Rapport du GRIP 2023/4*, 14 décembre 2023.

²⁶ *Ibidem*.

La Belgique, le Danemark, l'Italie et les Pays-Bas sont les premiers États à avoir déjà reçu une partie de leur commande (tableau 1). Selon les données du SIPRI, les États-Unis ont livré au cours de ces cinq dernières années : un *F-35* à la Belgique, dix *F-35* au Danemark, 35 *F-35* aux Pays-Bas et 19 *F-35* à l'Italie (qui viennent s'ajouter aux onze *F-35* qu'elle a reçu avant 2019). Le poids de ces livraisons dans le volume total des importations européennes d'armes américaines est conséquent. En effet, le graphique 4 illustre que sur la période 2019-2023, les avions *F-35* importés représentent environ 42 % de ce volume. Les livraisons de *F-35* effectuées durant la dernière période quinquennale ont donc grandement participé au renforcement de la domination américaine dans les importations européennes d'armements. On peut d'ailleurs s'attendre à ce que les États-Unis continuent de dominer les marchés européens dans les prochaines années compte tenu du nombre important d'avions *F-35* qui doivent encore être livrés aux États de l'UE. Si l'on en croit les chiffres du SIPRI repris au tableau 1, il en resterait encore 300.

Graphique 4. Part des livraisons de *F-35* dans le volume total des importations d'armes américaines des États membres de l'Union européenne en millions TIV, 2019-2023



Source : GRIP, 2024, d'après SIPRI, 2024.

Il ressort de ce qui précède que les importations européennes d'armes américaines de la dernière période quinquennale trouvent une première explication dans les attraits que présentent les systèmes d'armes américains pour les pays de l'UE en matière d'avancée technologique et en termes de coût. Les avions de combat *F-35 Lightning II* en sont un exemple représentatif en raison du nombre important d'unités qui a été commandé par neuf États européens entre 2006 et 2023. Ce sont d'ailleurs les livraisons des premiers *F-35A* à la Belgique, au Danemark, à l'Italie et aux Pays-Bas, effectuées au cours de ces cinq dernières années, qui ont permis aux États-Unis de renforcer leur position sur les marchés européens de l'armement.

3. Les effets de la guerre en Ukraine : reconstitution des stocks, nouveaux besoins, achats en urgence et garanties de sécurité américaines

Outre les livraisons progressives de F-35, un évènement a également participé au renforcement de la domination américaine dans les achats d'armements des États de l'UE : l'invasion militaire de l'Ukraine lancée par la Russie le 24 février 2022. Dans le cadre de ce conflit, l'ambition d'autonomie stratégique européenne dans le domaine de l'armement connaît une sorte de dichotomie entre les discours officiels et les pratiques en matière d'achat en armements. En effet, les commandes passées par la plupart des pays européens vont surtout faire la part belle aux matériels militaires américains plutôt qu'aux produits de l'industrie de défense européenne²⁷. Cela s'explique, principalement, par le fait que la BIDT américaine — contrairement à la BIDTE — est plus réactive et dimensionnée de sorte à pouvoir satisfaire plus rapidement un besoin en armes avec des équipements *combat proven* (c'est-à-dire, dont l'efficacité a été éprouvée en théâtre d'opérations). Les interventions militaires de la première puissance mondiale et ses besoins spécifiques en tant que force de projection globale contribuent à cela. La guerre en Ukraine a révélé certaines fragilités en cas de guerre de haute intensité à la fois dans les types (systèmes d'alerte avancée, systèmes antimissiles ou antiaériens, équipements liés à la défense territoriale, etc.) et dans le nombre des armements disponibles (stocks limités, notamment en ce qui concerne les consommables comme les munitions pour l'artillerie et les véhicules blindés) pour les armées européennes.

Face à l'impératif de combler leurs besoins dans de courts délais via des achats sur étagères, les États membres ont opté pour des armes américaines. Le BITDE possède un potentiel important, notamment du fait de certaines duplications en matière de production de véhicules blindés ou de munition d'artillerie, mais les délais dans l'activation des chaînes de production sont préjudiciables (recrutement, formation, accès aux matières premières et composants, déploiement de capacités additionnelles de production, etc.). Le savoir-faire européen dans des systèmes avancés comme la défense antimissile est réel, mais il ne permet pas d'atteindre le degré de fiabilité fourni par leurs équivalents américains ou israéliens. Les premières leçons tirées de l'analyse du conflit en Ukraine plaident ainsi pour un renforcement de la position d'industriels non européen et donc, d'abord, des firmes américaines.

Depuis le début de l'invasion russe de l'Ukraine, 23 pays européens²⁸ ont livré en nombre des armes et des équipements militaires aux forces armées ukrainiennes pour soutenir l'effort de guerre de Kiev²⁹. La majeure partie des armes qu'ils ont envoyées à l'Ukraine — véhicules

²⁷ MAULNY Jean-Pierre, « [The impact of the war in Ukraine on the european defence market](#) », *Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS)*, Policy paper, septembre 2023 ; MCLEARY Paul et LYNCH Suzanne, « [The US wants Europe to buy American weapons ; the EU has other ideas](#) », *Politico*, 14 juin 2023.

²⁸ Seuls Chypre, la Hongrie, l'Irlande et Malte n'ont pas envoyé d'armes à l'Ukraine.

²⁹ ANTEZZA Arianna et al., [Ukraine Support Tracker Data](#), *Kiel Institute for the World Economy*, Base de données (Excel) mise à jour en février 2024, voir le feuillet « Bilateral Assistance, MAIN DATA ».

blindés, pièces d'artillerie, munitions, avions de combat, systèmes antichars ou encore systèmes antiaériens portables — provenaient de leurs propres stocks³⁰. N'étant pas pensés et calibrés pour faire face à un conflit de haute intensité, les stocks nationaux des États de l'UE se sont vite amenuisés. L'achat d'armements majeurs s'est de ce fait rapidement imposé comme une priorité en vue, d'un côté, de reconstituer les stocks et, de l'autre, de continuer à délivrer une aide militaire à l'Ukraine. À cette fin, la logique voudrait que les États aient privilégié l'acquisition d'armes et de matériels militaires produits au sein de l'UE étant donné l'ambition affichée ces dernières années par les dirigeants européens de développer et renforcer la BIDTE. Néanmoins – et comme mentionné précédemment, les firmes de défense européennes ne sont pas en mesure de répondre à une demande consolidée d'armements pour un double réapprovisionnement. Ce qui est, en revanche, le cas de la BIDT américaine.

Compte tenu de la taille du marché aux États-Unis, l'industrie de défense américaine a des volumes de production qui sont bien plus importants que n'importe quelle autre industrie au monde. Cela lui permet de rencontrer les besoins en armements de l'armée américaine et aussi ceux des forces armées de pays alliés. La plus forte disponibilité des armes américaines a, par conséquent, été un autre facteur déterminant pour les États de l'UE dont la priorité était de se réapprovisionner rapidement en armes. Sur base des derniers chiffres du SIPRI, on constate en effet que les 21 pays européens³¹ qui ont importé des armes américaines sur la période 2019-2023 figurent tous, à l'exception de la Hongrie, parmi les 23 États de l'UE qui ont expédié du matériel militaire à Kiev à compter de février 2022. Le conflit en Ukraine a, en ce sens, permis aux États-Unis de renforcer sa position sur les marchés européens de l'armement.

Par ailleurs, l'invasion militaire russe de l'Ukraine a remis l'OTAN au centre des enjeux de défense en Europe pour deux raisons principales. La première tient au principe de défense collective qui constitue son pilier. On peut en effet constater avec le cas ukrainien qu'il existe une différence notable entre le fait de se trouver en Europe et d'être couvert par l'article 5 de l'OTAN qui consacre le principe de défense collective et le fait de se trouver en Europe, mais de ne pas bénéficier de cette couverture. La Suède et la Finlande ont lu cette situation comme un incitatif à rejoindre l'OTAN le plus rapidement possible³². La seconde raison, qui est aussi directement liée à la première, tient aux garanties de sécurité qu'offrent plus spécifiquement les États-Unis que ce soit à travers le cadre institutionnel fourni par l'OTAN ou en dehors. Dans ce contexte, il n'est donc pas à exclure que les achats sur étagère d'armes américaines de certains pays de l'UE aient pu être motivés par la volonté de garantir l'implication militaire des États-Unis dans les affaires européennes de sécurité.

Pour le dire autrement, la guerre en Ukraine est venue revigorer l'OTAN tout en replaçant les États-Unis au centre de l'équation en matière de sécurité en Europe. Pour les 23 pays européens qui en sont membres, l'OTAN a été pendant longtemps — et encore aujourd'hui — le cadre de

³⁰ ANTEZZA Arianna et al., [Ukraine Support Tracker Data](#), *op.cit.*, voir le feuillet « Fig.14 Share of stocks pledged » ; CAMELLO Maria et al., « [Suivi des livraisons d'armes à l'Ukraine depuis janvier 2022](#) », *Fiche d'information du GRIP*, décembre 2022.

³¹ Seuls l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, l'Irlande, le Luxembourg et Malte n'ont pas importé d'armes américaines sur la période 2019-2023.

³² BUCHET-COUZY Clémence et LONGUET Samuel, « L'entrée de la Finlande et de la Suède dans l'OTAN : entre rupture de neutralité et continuité du système d'alliance », *Note d'analyse du GRIP*, à paraître.

coopération privilégié en matière de sécurité et de défense ainsi que la pierre angulaire de leur sécurité. Dans l'esprit de ces États, les garanties de sécurité sont l'apanage de l'OTAN principalement du fait des États-Unis. Ils voient en effet leur sécurité collective comme étant d'abord assurée par leur allié américain. L'OTAN revêt donc une importance toute particulière pour les pays européens, car c'est par son entremise qu'ils créent du lien avec les États-Unis dans le secteur de la défense et qu'ils bénéficient des garanties de sécurité américaines. Avec la guerre en Ukraine qui marque le retour du conflit de haute intensité en Europe, les États de l'UE ont de ce fait davantage cherché à consolider les liens avec leur principal pourvoyeur de sécurité qu'à poursuivre les efforts d'autonomie stratégique. Cela se vérifie surtout pour les pays européens du flanc est de l'OTAN qui considèrent que les États-Unis représentent l'unique contrepoids à la Russie.

Pour des raisons tant historiques que géographiques, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Suède ont une perception de la menace russe plus prononcée que les autres pays européens³³. Ces pays du flanc oriental de l'OTAN tendent à définir la Russie comme une menace pour leur intégrité territoriale et leur souveraineté en raison tant de ses actes de coercition politique et économique à l'égard des pays de son voisinage que de ses agissements militaires — actes d'agression et d'annexion³⁴. Face à l'ampleur et à l'intensité du conflit en Ukraine lancée par la Russie, le rôle joué par les États-Unis à travers l'OTAN en faveur de leur sécurité va de ce fait être plus important que jamais pour ces États ; une dimension qui a pu avoir des implications lors de leurs décisions d'achats d'armements.

Sur la période 2019-2023, les États-Unis ont représenté un fournisseur d'armes dominant pour ces États. Comme l'illustre le graphique 5, le volume d'armes américaines importées par les pays européens du flanc est de l'OTAN a presque quadruplé entre 2014-2018 et 2019-2023. De par ces volumes importés, ces neuf États comptabilisent d'ailleurs 30% du total des importations européennes d'armes américaines en 2019-2023, contre 16% du total importé en 2014-2018³⁵. Plus spécifiquement, on observe que les volumes d'importations d'armes américaines par l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, de la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, par la Slovaquie et par la Suède ont augmenté ces cinq dernières années. Seule la Finlande a importé moins d'armes américaines sur la période 2019-2023. Néanmoins, les États-Unis n'en demeurent pas moins son principal fournisseur d'armes sur cette période – à l'instar de la Lettonie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Suède³⁶.

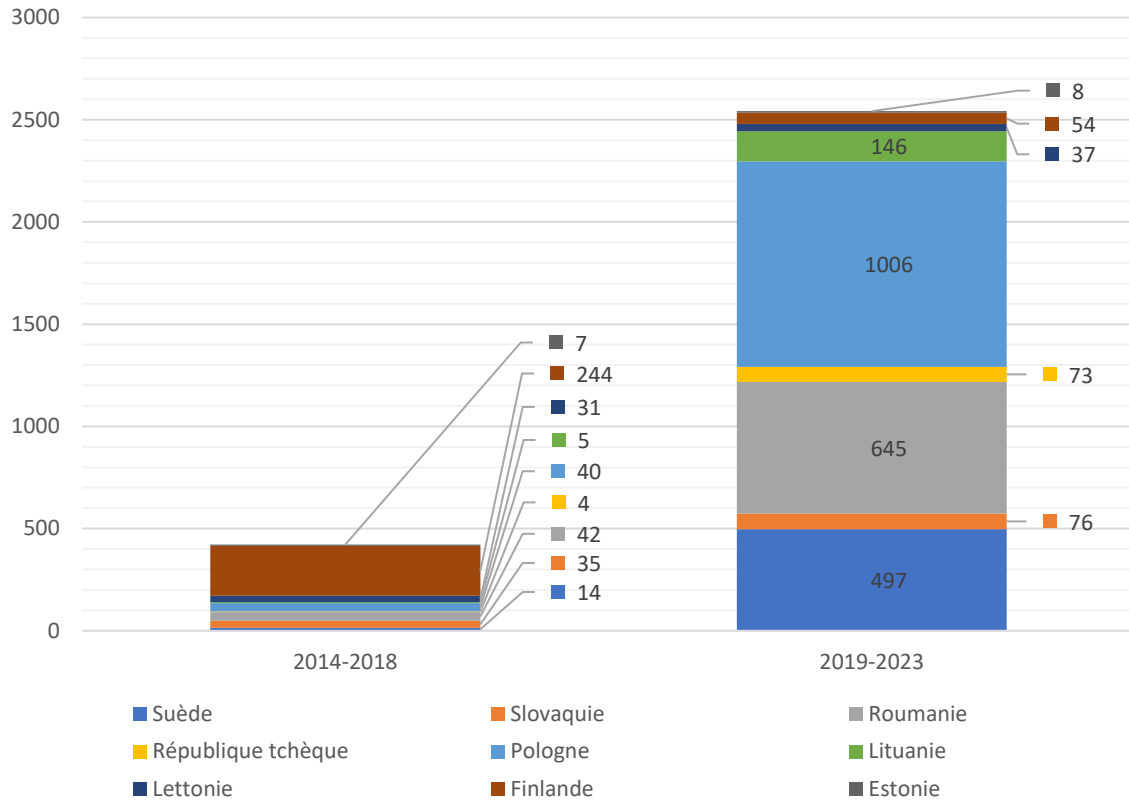
³³ MEIJER Hugo et BROOKS Stephen, « [Illusions of Autonomy :Why Europe Cannot Provide for Its Security If the United States Pulls Back](#) », *International Security*, vol.45, n° 4, 20 avril 2021.

³⁴ À titre d'exemple, voir : Ministry of Defence and Armed Forces of Czech Republic, [Security Strategy of the Czech Republic 2023](#), juin 2023, p.6 et p.14 ; Ministry of National Defence of Poland, [National Security Strategy of the Republic of Poland](#), mai 2020, p.6.

³⁵ Stockholm International Peace Research Institute, « [Arms transfers database](#) », consulté le 24 juin 2024.

³⁶ *Ibidem*.

Graphique 5. Évolution du volume des importations d'armes américaines de l'Estonie, de la Finlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Suède en millions TIV, 2014-2018, 2019-2023



Source : GRIP, 2024, d'après SIPRI, 2024.

Comme mentionné précédemment, c'est avant tout la forte attractivité des armes américaines ainsi que leur rapide disponibilité qui ont amené les États de l'UE à se fournir auprès des États-Unis. On peut cependant considérer que certains pays européens, comme les États du flanc est de l'OTAN, aient aussi fait ce choix pour des motifs sécuritaires. Le choix du pays fournisseur est une décision éminemment stratégique, car comme l'expliquent Srdjan Vucetic et Atsushi Tago « *l'accord d'achat [va enfermer] la politique de défense du [pays récipiendaire] dans une relation contractuelle à long terme [avec le pays fournisseur].*³⁷ » Opter pour un avion de combat F-35 revient pour l'État récipiendaire à s'engager pour une période de 30 ou 40 ans avec l'entreprise américaine *Lockheed Martin*, mais également avec le pays fournisseur, à savoir les États-Unis. Les décisions d'un État relatives aux achats de systèmes d'arme majeurs lient un pays fournisseur à un état récipiendaire pour une longue durée. Ce choix est conditionné par le cadre institutionnel politico-militaire qui organise les relations entre le fournisseur et le récipiendaire. Il a aussi potentiellement un impact sur le cadre institutionnel politico-militaire qu'il est susceptible de renforcer ou d'affaiblir.

³⁷ « *The deal thus locks in the receiver's defence policy in a long-term contractual relationship* » [traduction libre] : VUCETIC Srdjan et TAGO Atsushi, « [Why Buy American ? The International Politics of Fighter Jet Transfers](#) », *Canadian Journal of Political Science*, vol.48, n°1, mars 2015, p.111.

C'est un des constats auquel sont parvenus trois chercheurs de la *Graduate Institute of National Development* de l'Université nationale de Taïwan après avoir étudié le lien entre les transferts d'armes entre États et les alliances dont ils sont membres³⁸. Plus spécifiquement, Chelsea Chou, Chih-Sung Teng et Hans Tung soutiennent que les États sont davantage susceptibles d'effectuer des transferts d'armes avec ce qu'ils nomment des « États centraux » (*core states*) — c'est-à-dire des pays qui occupent une position cruciale pour le maintien de la sécurité de l'alliance — car le commerce d'armes avec les « États centraux » va générer plus de rentes sécuritaires pour l'ensemble des membres qu'avec un État de l'alliance considéré comme « moins central »³⁹. Dans cette perspective, la position cruciale qu'occupent les États-Unis au sein de l'OTAN pourrait également expliquer pourquoi les États européens du flanc oriental de l'Alliance, comme la Lituanie, la République tchèque ou encore la Slovaquie, ont décidé d'acheter américain ces cinq dernières années. Acquérir des armes américaines viserait, en ce sens, à assurer aux États-Unis un « retour » sur son investissement militaire dans le cadre de l'OTAN ; un investissement qui dans l'esprit de ces pays est indispensable pour maintenir l'efficacité de la posture de défense de l'Alliance face à l'État russe. À l'inverse, le fait pour un État membre de l'UE de privilégier des achats en armes auprès d'autres États membres de l'UE pourrait avoir pour conséquence d'affaiblir le cadre intentionnel politico-militaire dominé par les États-Unis. C'est du moins comme cela qu'on pourrait lire cette situation du côté de Washington.

Cette troisième partie a permis de mettre en évidence que l'augmentation des achats d'armes américaines par les pays européens est également une conséquence de la guerre en Ukraine et de l'envoi d'importants volumes de matériel militaire à Kiev qui s'en est suivi. Plus concrètement, elle tient au fait que l'industrie de défense américaine — contrairement à la BIDTE — a été en mesure de rencontrer la demande en armes des pays européens dont la priorité était à un réapprovisionnement rapide. Dans une certaine mesure, les achats sur étagère d'armes américaines par les pays européens ont sans doute aussi été motivés par la volonté de maintenir des liens sécuritaires étroits avec les États-Unis. L'agression de l'Ukraine, de par son ampleur et son intensité, a en effet rendu l'engagement militaire de Washington au sein de l'OTAN plus indispensable que jamais pour certains États de l'UE, surtout pour ceux du flanc est de l'Alliance qui considèrent que les États-Unis sont le seul contrepoids à la Russie. Enfin, l'explication que fournit la guerre en Ukraine aux importations d'armes américaines permet aussi de rappeler une dimension importante concernant les transferts d'armes : ils ne se produisent jamais indépendamment du contexte politique international.

4. Les effets de la réaction des États-Unis aux initiatives européennes de défense

En ce qui concerne les déterminants de la relation entre un État fournisseur et un État récipiendaire des armements, un événement retient ici l'attention, car il est venu marquer les relations entre l'UE et les États-Unis au début de la période 2019-2023. Il s'agit des critiques

³⁸ CHOU Chelsea et al., « [How do alliances trade arms ? Political alliance networks and global arms transfers](#) », *PLoS One*, vol.18, n° 3, 1^{er} mars 2023.

³⁹ *Ibidem*.

véhémentes formulées en 2019 par Washington — sous l'administration de Donald Trump — à l'encontre des premières initiatives européennes en matière de défense. L'ambition de l'UE de développer les capacités de défense des États membres n'est pas passée inaperçue aux États-Unis. Dès l'instauration des premiers outils, Washington a exprimé ses réticences, voire une hostilité, face aux efforts et mécanismes déployés en appui à l'autonomie stratégique de l'UE. Deux initiatives ont plus particulièrement retenu l'attention de Washington et suscité une forme de suspicion : le Fonds européen de la défense (FED) et la Coopération structurée permanente (CSP ou PESCO en anglais)⁴⁰.

En 2019, l'administration de Donald Trump a critiqué ces initiatives et a appelé l'UE à les amender aux motifs qu'elles risquaient de dissocier, dupliquer et/ou discriminer les activités qui incombent à l'OTAN⁴¹. Les pays et institutions de l'UE sont familiers avec la posture des États-Unis concernant les efforts d'intégration de défense de l'Union. En 1998, l'ancienne secrétaire d'État américaine, Madeleine Albright, avait déjà fait valoir que les initiatives européennes en matière de défense devaient éviter, ce qu'elle a nommé, les « trois D » : la dissociation, la duplication et la discrimination à l'égard de l'OTAN⁴². Cette position a continué d'être endossée par les administrations américaines suivantes. Si la position défendue en 2019 par Washington n'est donc pas une nouveauté, le ton cinglant qui est adopté de même que les injonctions évoquées sont en revanche inédits. Du côté européen, l'objection américaine sonne comme un rappel à l'ordre qui a aussi semé un doute sur la solidité et la pérennité du partenariat transatlantique. Ce doute a pu conduire certains États de l'UE à s'approvisionner en armes auprès des États-Unis afin de rassurer Washington.

Dans une lettre adressée en mai 2019 à l'ancienne Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, deux sous-secrétaires américains du département d'État et du département de la Défense — Andrea Thompson et Ellen Lord — se sont dit préoccupés quant au fait que « *le FED et la PESCO [puissent porter] atteintes aux activités de l'OTAN et à la coopération entre l'OTAN et l'UE.*⁴³ » De leur point de vue, le FED et la PESCO, « *n'identifiant aucune exigence de cohérence, de complémentarité et d'interopérabilité avec l'OTAN*⁴⁴ », risquent d'anéantir les progrès accomplis ces dernières années pour faire progresser la coopération transatlantique⁴⁵. Plus précisément, ils craignent que ces initiatives n'entraînent une rupture avec l'OTAN en raison des restrictions en matière

⁴⁰ LORD Ellen (U.S. Under Secretary of Defense for Acquisition and Sustainment) et THOMPSON Andrea (U.S. Under Secretary of State for Arms Control and International Security), « [Letter addressed to Federica Mogherini, the High Representative of the European Union for Foreign Affairs and Security Policy, and Vice-President of the European Commission](#) », *New York Times*, 1 mai 2019.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² NATO, « [Press conference by U.S. Secretary of State Albright](#) », conférence de presse, 8 décembre 1998.

⁴³ « *EDF and PESCO [...] detract from NATO activities and NATO-EU cooperation* » [traduction libre] : LORD Ellen (U.S. Under Secretary of Defense for Acquisition and Sustainment) et THOMPSON Andrea (U.S. Under Secretary of State for Arms Control and International Security), *op.cit.*

⁴⁴ « *[neither the EDF nor the PESCO] identifies any requirement to remain coherent, complementary, and interoperable with NATO* » [traduction libre] : *Ibidem*.

⁴⁵ *Ibidem*.

de propriété intellectuelle et de contrôle des exportations qu'elles comportent⁴⁶. Ils soutiennent que ces restrictions — qu'ils qualifient de « pilules empoisonnées » (*poison pills*) — sont discriminatoires à l'égard des membres de l'OTAN n'appartenant pas à l'UE étant donné qu'elles visent à exclure la participation de pays tiers aux projets que le FED et la PESCO permettent de financer⁴⁷. C'est pourquoi les États-Unis avancent que ces initiatives représentent un « *renversement spectaculaire des trois dernières décennies d'intégration accrue du secteur de la défense transatlantique*.⁴⁸ » Dans cette lettre, les responsables américains adressent donc un avertissement à l'UE en laissant entendre que les États-Unis ne souhaitent pas avoir à envisager d'imposer des restrictions similaires aux entreprises européennes d'armements⁴⁹. Le message des États-Unis peut difficilement être plus clair : si l'UE persiste à adopter des outils de financement qui excluent les entreprises américaines, ils se livreront par mimétisme à des représailles.

Les critiques émises par les États-Unis à l'égard de ces instruments ont suscité de nombreuses réactions de la part de responsables et de fonctionnaires de l'UE, de politiciens, ou encore d'analystes⁵⁰. De ces réactions émerge un narratif dominant selon lequel l'objection américaine à ces initiatives serait injustifiée et tiendrait principalement à la volonté de s'assurer que le renforcement des capacités militaires des pays européens se fasse au profit des industries de défense américaines. Cette lecture de la démarche des États-Unis et de ses motivations est réductrice. La préservation des intérêts de son industrie de défense est certainement une dimension qui a motivé Washington, mais elle ne s'y résume pas. C'est surtout la logique d'exclusion et protectionniste qu'impliquent les deux outils européens de financement qui a heurté les autorités américaines. Tant Washington que les capitales européennes ont agi depuis les années 1990 afin d'éviter l'instauration d'une logique de forteresse qui priverait les firmes européennes de l'accès au marché de défense américain et validerait la réciproque. Washington a ainsi permis aux industries européennes (britanniques, italiennes et allemandes, notamment) de s'implanter aux États-Unis et de faciliter la coopération transatlantique en matière de recherche et de développement dans le secteur de la défense⁵¹. En retour, certaines firmes américaines se sont implantées en Europe et ont développé des activités à titre

⁴⁶ *Ibidem*. Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité du FED, voir : SANTOPINTO Federico, « [Défense européenne : l'accès des pays tiers au FEDEF](#) », *Note d'analyse du GRIP*, 23 mars 2020.

⁴⁷ *Ibidem*.

⁴⁸ « *a dramatic reversal of the last three decades of increased integration of the transatlantic defense sector* » [traduction libre] : *Ibidem*.

⁴⁹ *Ibidem*.

⁵⁰ Voir notamment : CONWAY-MOURET Hélène, « [The Americans are trying to undermine Europe's efforts to become more autonomous over security](#) », *Financial Times*, 11 avril 2019 ; GARCIA-NIETO Juan, « [With Friends Like These : How the United States Can Foster the European Union's Strategic Autonomy](#) », *Marcellus Policy Analysis*, Automne 2022, p.8 ; BARIGAZZI Jacopo et POSANER Joshua, « [EU to US: Don't worry about our military plans](#) », *Politico*, 16 mai 2019 ; « [Remarks by High Representative/Vice-President Federica Mogherini at the press conference following the Foreign Affairs Council \(Defence\)](#) », *European Union External Action*, 15 mai 2019.

⁵¹ LORD Ellen (U.S. Under Secretary of Defense for Acquisition and Sustainment) et THOMPSON Andrea (U.S. Under Secretary of State for Arms Control and International Security), *op.cit.*

d'équipementiers ou de producteurs de sous-systèmes⁵². La firme américaine *General Dynamics* a même participé à la logique de consolidation des armements terrestres en intégrant des capacités de production en Autriche, en Espagne et aussi en Suisse⁵³. Voir l'UE adopter des dispositifs excluant toute participation des entreprises d'armements extraeuropéennes, dont les firmes américaines, aux projets industriels de défense qu'ils financeront est une mesure qui s'inscrit à l'encontre des efforts antérieurement déployés. La démarche vient mettre à mal la dynamique de réciprocité en matière d'ouverture des marchés d'armements et d'accès au financement associés. Dans cette optique, la réaction des États-Unis paraît plus légitime.

Pourtant, l'ampleur de la réaction américaine a déconcerté plus d'un État européen, ce qui semble les avoir conduits à prendre des mesures correctives. Comme le révèle une étude menée en 2019 par deux chercheuses de l'European Council on Foreign Relations (ECFR), Ulrike Franke et Tara Varma, les critiques formulées par les États-Unis ont fait l'objet d'intenses discussions du côté des pays européens⁵⁴. Plus spécifiquement, elles ont eu pour effet d'orienter le débat relatif aux efforts d'autonomie stratégique sur leur potentiel à saper l'OTAN⁵⁵. À cet égard, officiellement, la grande majorité des États ne partagent pas le point de vue des États-Unis selon lequel les initiatives européennes de défense interfèrent avec l'Alliance atlantique. La plupart d'entre eux estiment que les efforts d'autonomie stratégique sont soit entièrement compatibles avec leurs engagements pris vis-à-vis de l'Alliance, soit compatibles tant qu'ils ne conduisent pas à une dissociation, duplication ou discrimination des activités de l'OTAN⁵⁶. S'ils ne s'accordent pas sur ce point avec les États-Unis, cela ne veut pas pour autant dire que les revendications américaines ont été prises à la légère. Il ressort en effet de l'étude de l'ECFR que les critiques émises par Washington ont soulevé l'inquiétude de plusieurs pays européens membres de l'OTAN quant à l'état et à l'avenir de la coopération transatlantique.

Le Danemark, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne, la Roumanie et la Suède craignent particulièrement que les initiatives européennes de défense ne viennent éroder les relations entretenues avec les États-Unis à l'échelle otanienne, mais également au niveau bilatéral⁵⁷. Pour ces pays, l'autonomie stratégique ne doit pas devenir ou être comprise comme un substitut à ces relations qui demeurent capitales. Ils font donc valoir en 2019 que les revendications américaines à l'égard des efforts d'autonomie stratégique doivent être prises au sérieux par l'UE⁵⁸. Les États-Unis sont considérés par eux comme un allié politique et stratégique incontournable. C'est aussi leur principal fournisseur d'armes conventionnelles majeures sur la période 2019-2023. Les États-Unis sont en effet le premier pays fournisseur du Danemark, de la

⁵² MASSON Hélène et Kévin MARTIN, « [La stratégie des entreprises étrangères en Europe](#) », *Rapport de la FRS*, 26 avril 2019, 172 pages.

⁵³ FLEURANT Aude-Emmanuelle et Yannick QUÉAU, « [Quelles perspectives pour l'industrie européenne des armements terrestres](#) », *Focus stratégique*, n° 50, IFRI, 63 pages.

⁵⁴ FRANKE Ulrike et VARMA Tara, « [Independence play : Europe's pursuit of strategic autonomy](#) », *European Council on Foreign Relations (ECFR)*, 18 juillet 2019.

⁵⁵ *Ibidem*.

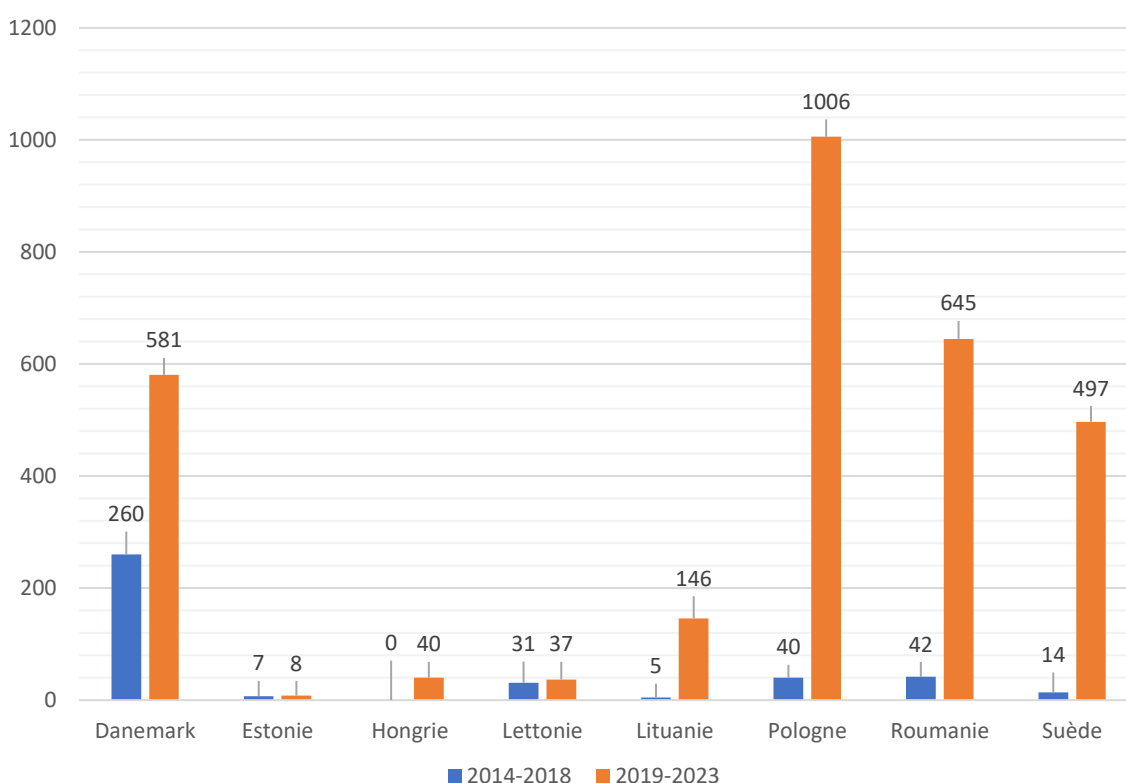
⁵⁶ *Ibid.*, p.10.

⁵⁷ *Ibid.*, p.8, p.11 et p.39.

⁵⁸ *Ibidem*.

Lettonie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Suède et le second fournisseur de la Lituanie⁵⁹. Qui plus est, et comme l'illustre le graphique 6, ces huit pays ont tous importé plus d'armes américaines en 2019-2023 qu'en 2014-2018. La différence de volumes importés entre ces deux périodes est particulièrement notable pour le Danemark, la Pologne, la Roumanie et la Suède — et dans une moindre mesure pour la Lituanie. C'est d'ailleurs en raison de leur important volume d'importations que la Pologne, la Roumanie, le Danemark et la Suède sont devenus respectivement les 3^e, 4^e, 5^e et 7^e plus gros importateurs d'armes américaines parmi les pays européens en 2019-2023⁶⁰.

Graphique 6. Évolution du volume des importations d'armes américaines du Danemark, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Suède en millions TIV, 2014-2018, 2019-2023



Source : GRIP, 2024, d'après SIPRI, 2024.

La hausse des acquisitions d'armes américaines par ces États ne peut être directement attribuée aux critiques émises par les États-Unis à l'égard du FED et de la PESCO. Il serait en effet audacieux de soutenir qu'un lien de causalité directe existe entre ces deux événements. Néanmoins, l'éventualité que ces critiques aient pu influencer leurs décisions d'achats d'armements n'est pas à exclure pour autant, car ce type de décision est bien souvent fonction de considérations politiques. Il convient en effet de rappeler que l'achat d'armements conventionnels majeurs ne se résume pas seulement à l'obtention de capacités de défense. Comme l'explique William D. Perreault, ancien vice-président de la firme américaine *Lockheed Martin* : « *lorsque vous achetez*

⁵⁹ Stockholm International Peace Research Institute, « [Arms transfers database](#) », consulté le 24 juin 2024.

⁶⁰ *Ibidem*.

*un aéronef, vous achetez également un fournisseur et une ligne d'approvisionnement ; en d'autres termes, vous achetez un partenaire politique*⁶¹. » Dans cette acceptation, l'existence tant d'une relation bilatérale que d'un lien d'alliance avec un pays — considéré comme un partenaire politique privilégié — peut inciter un État à acheter et/ou vendre des armes à ce dernier⁶². Suivant cette logique, les transferts et acquisitions d'armes majeures vont permettre de maintenir et/ou de cimenter les relations bilatérales et les liens d'alliance existants⁶³. Dans une certaine mesure, c'est dans cette perspective que doivent aussi s'appréhender les choix d'approvisionnements en armes de pays européens comme le Danemark, la Pologne ou encore la Suède. Compte tenu du contexte d'incertitude et de tension qui caractérise les relations entre l'UE et les États-Unis à la suite des critiques américaines, l'achat d'armes américaines peut être lu comme un outil de consolidation du lien avec les États-Unis.

Conclusion. Une ambition contredite par les pratiques des États membres

Cette *Note d'analyse* met en lumière que l'augmentation des acquisitions d'armes conventionnelles majeures américaines par les États européens sur la période 2019-2023 tient à plusieurs facteurs qui, combinés, ont permis aux États-Unis de dominer les marchés européens d'armements.

Les importations d'armes américaines par les États membres de l'UE s'expliquent par l'attractivité inégalée des produits de défense américains. En effet, les systèmes d'armes que développent les firmes américaines présentent l'avantage, d'une part, d'intégrer les dernières avancées technologiques souvent éprouvées en théâtre d'opérations et, d'autre part, d'être proposés sur les marchés d'exportation à un prix qui bien qu'élevé reste attractif grâce aux économies d'échelle et aux effets de séries. Pour les États de l'UE, se fournir en armes auprès des États-Unis signifie donc acquérir des équipements de défense et du matériel militaire qualitatifs, *combat proven*, technologiquement avancés et au meilleur prix. Même le portage nucléaire au sein de l'OTAN joue un rôle pour les quatre États membres de l'UE concernés (Allemagne, Italie, Pays-Bas et Belgique), c'est ce qui a amené d'autres pays européens à commander en nombre des *F-35 Lightning II*, avions de combat de cinquième génération produits par la société *Lockheed Martin*. En plus de témoigner de la forte attractivité des armes américaines, les achats de *F-35* par ces États fournissent également une seconde explication à

⁶¹ « *When you buy an airplane, you also buy a supplier and a supply line; in other words, you buy a political partner.* » [traduction libre] : Propos de William D. Perreault cité dans KLARE T. Michael, *American Arms Supermarket*, University of Texas Press, 1 février 1985, p.30.

⁶² Voir notamment : CHOU Chelsea et al., « [How do alliances trade arms ? Political alliance networks and global arms transfers](#) », *op.cit.*, p.3. ; PEARSON Frederic, « [The Correlates of Arms Importation](#) », *Journal of Peace Research*, vol.26, n°2, mai 1989, p.154 ; SPECK Gyula, « [The Primacy of Politics ? Arms Imports and Political relations of the Visegrad Countries 1999-2020](#) », *Academic and Applied Research in Military and Public Management Science*, vol.21, n°1, novembre 2022, p.7.

⁶³ Voir notamment : CHOU Chelsea et al., « [How do alliances trade arms ? Political alliance networks and global arms transfers](#) », *op.cit.*, p.3. ; MARTINEZ-ZARZOSO Inmaculada et JOHANNSEN Florian, « [The gravity of arms](#) », *op.cit.*, p.4.

l'augmentation des importations européennes d'armes américaines ces cinq dernières années. Les chiffres du SIPRI ont en effet permis de révéler que les livraisons des premiers *F-35* à la Belgique, au Danemark, à l'Italie et aux Pays-Bas comptabilisent environ 42 % du volume total des importations d'armes américaines par les pays européens pour la période 2019-2023.

L'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie qui a débuté en février 2022 est également un autre facteur à l'origine de la hausse des achats sur étagères d'armes américaines par les pays européens. Depuis l'envoi d'importants volumes de matériels militaires à Kiev pour soutenir son effort de guerre, le réapprovisionnement en armes est devenu la principale préoccupation des États de l'UE. Cette demande consolidée d'équipements et de matériels militaires a révélé des fragilités dans les capacités de production plus immédiates de la BIDTE, rendant le recours à des fournisseurs d'armes extraeuropéens inévitable. Les États-Unis se sont donc imposés comme le choix prioritaire pour les pays européens, la BIDTD américaine étant caractérisée par des capacités de production plus à même de répondre à leurs besoins dans de courts délais. La guerre en Ukraine a donc permis aux États-Unis de renforcer leur position sur les marchés européens d'armements. Le conflit en Ukraine est aussi venu modifier le contexte sécuritaire en Europe, suscitant du côté des pays européens un regain d'importance pour l'OTAN et les garanties de sécurité que leur offrent les États-Unis. Pour les États de l'UE du flanc Est de l'OTAN comme la Lituanie, la République tchèque, ou encore la Suède – qui ont une perception plus prononcée de la menace russe, l'implication militaire des États-Unis au sein de l'Alliance est plus importante que jamais dans ce contexte. Compte tenu de cela, on peut légitimement soumettre l'hypothèse que les importations d'armes américaines par ces États – dont le volume a presque quadruplé en 2019-2023 – ont été, au moins partiellement, motivées par le souci de maintenir l'investissement militaire de leur allié américain dans les affaires de sécurité européenne.

Enfin, l'opposition renouvelée des États-Unis – sous l'administration Donald Trump – aux mécanismes déployés par l'UE en appui aux producteurs d'armes et à ses États membres est également un facteur qui a pu conditionner les décisions d'achats en armes de certains États de l'UE. En 2019, Washington a critiqué deux initiatives européennes – le Fonds européen de la défense (FED) et la Coopération structurée permanente (CSP ou PESCO) – aux motifs qu'elles risquaient d'interférer avec l'Alliance atlantique et qu'elles excluaient les États membres de l'OTAN n'appartenant pas à l'UE des projets qu'elles financent. Loin d'avoir été sans impact, l'objection américaine a créé un climat d'incertitude concernant l'avenir de la relation transatlantique. Cela a soulevé l'inquiétude de plusieurs États de l'UE – comme le Danemark, la Pologne ou encore la Roumanie – qui n'entendent pas laisser les initiatives de défense européennes venir éroder les relations qu'ils entretiennent avec les États-Unis au niveau otanien et bilatéral. Étant donné que les relations interétatiques et les liens d'alliance s'entretiennent et passent par des transferts d'armes, il n'est pas à exclure que les achats d'armes américaines par ces pays européens sur la période 2019-2023 aient également servi à rassurer Washington quant à leur attachement à la relation transatlantique en matière de sécurité.

Loin de s'inscrire dans la perspective de réduire les dépendances extérieures en matière de capacités militaires, les importations européennes d'armes conventionnelles majeures de la dernière période quinquennale amènent, par conséquent, à s'interroger sur le caractère tangible de l'ambition d'autonomie stratégique poursuivie par l'UE dans le domaine de l'armement. Dans l'esprit des institutions européennes, la notion d'autonomie stratégique implique que les pays européens ne dépendent plus militairement d'États tiers ni des produits

de leurs industries de défense. Or, il ressort clairement de cette analyse que la plupart des États européens n'entendent pas et n'ont aucune intention de remettre en question la coopération avec Washington, même si cela implique de perpétuer une logique de dépendance face à un fournisseur aussi dominant que les États-Unis. À cela s'ajoute le fait qu'à ce stade les outils destinés à consolider la BIDTE et mis en place entre 2017 et 2023 n'ont eu que peu d'impacts sur la structure des marchés européens d'armements. Rien n'interdit de penser que le projet d'une « Europe de l'armement » qui viendrait équiper « l'Europe de la défense » ne connaisse dans le futur des développements probants, mais l'intérêt des États membres de l'UE pour les armements *Made in USA* s'est si considérablement renforcé dans les dernières années qu'une inversion de tendance renvoie à un horizon temporel incertain.



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité *Édition* du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur grip.org.

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX

467 Chaussée de Louvain

B-1030 Bruxelles

Tél. : +32 (0) 473 982 820

Site Internet : grip.org